

1. Quels sont vos projets pour le bourg d'Eysines

Notre stratégie d'aménagement du centre bourg n'a pas changé, elle est claire. Elle conjugue toujours préservation et valorisation du patrimoine bâti et naturel. Vous pouvez d'ailleurs retrouver dans le Mag Eysines 163 de novembre 2022 un dossier spécial sur le centre bourg. Comme vous le savez nous avons proposé dans le PLU de protéger des éléments patrimoniaux témoins notamment du passé maraîcher de notre commune. Nous sommes également attentifs à permettre à de nouveaux ménages de pouvoir profiter de ce qu'offre désormais notre centre bourg : services publics, tramway, commerces, espaces publics qualitatifs avec dernièrement l'ouverture du jardin de la Maison des Générations anciennement dite Maison Labat. Nous sommes soucieux d'un aménagement doux qui ne brusque pas l'existant et notamment les habitants qui y vivent déjà. Pour ce faire, la Ville, en lien avec la FAB, a mandaté, à l'issue de la procédure habituelle de mise en concurrence, le Cabinet d'architecte UR, afin de conduire des études urbaines portant sur l'ensemble du périmètre de prise en considération défini par la collectivité, consultable sur le site de Bordeaux Métropole, et non sur une ou plusieurs parcelles isolées.

Cette approche globale vise à garantir la cohérence d'ensemble du secteur, tant sur le plan urbain, paysager qu'environnemental. Dès que les résultats seront suffisamment aboutis, ils auront, comme toujours, vocation à être soumis à une concertation associant les habitants, les riverains et les associations concernées, avant toute décision opérationnelle.

2. Souhaitez-vous sauvegarder tous les puits à eau situés dans le bourg, sans exception ? Quelle sera votre politique à cet égard ?

La démarche entreprise par votre association sur ce sujet contribue à une connaissance de ce patrimoine local. La préservation des éléments constitutifs de l'histoire et de l'identité du Bourg est, comme vous le savez, l'une de nos préoccupations. Le principe d'une protection des puits ne nous pose donc pas de difficulté, dès lors qu'il repose sur une base objective et juridiquement fondée. A cet effet, nous ne manquerons pas de diligenter une expertise pour apprécier la valeur patrimoniale réelle des ouvrages isolés, leur état de conservation, leur intérêt historique ou architectural. Cette démarche permettrait de distinguer les puits présentant un intérêt patrimonial avéré, de définir, le cas échéant, une protection adaptée et proportionnée et de sécuriser juridiquement une décision de protection dans l'intérêt général et dans celui des propriétaires concernés.

3. Que ferez-vous concernant la réhabilitation des logements vacants appartenant à la commune/métropole ou particuliers, depuis très longtemps, qui défigurent notre bourg ?

Certains logements vacants appartenant à la puissance publique seront démolis ou réhabilités pour laisser place à un projet d'ensemble harmonieux comme dans l'îlot du vieux puits, d'autres sont utilisés comme logements d'urgence pour faire face à des situations sociales complexes en particuliers des violences intra-familiales. Certains, comme la désormais Maison des Générations, dite maison Labat, ou le Bourdieu de Ferron ont fait l'objet de réhabilitations lourdes portées par la ville et permettant le déploiement de nouveaux services publics au cœur de notre centre bourg.

4. Vous engagez vous à signer, avec votre conseil municipal, la Charte des arbres ? et à végétaliser le bourg ?

La place du végétal dans notre commune est primordiale, nous y attachons une très grande importance qui s'est notamment traduite dans ce mandat par la protection de 108 arbres dans le PLU, par la plantation de 3520 arbres, 3400 arbustes et 3900 vivaces. Nous avons créé 3 nouveaux parcs (le bois de la comtesse, le jardin de Cantinolle, le jardin de la maison des générations).

Pour les années à venir, nous souhaitons conduire un plan de végétalisation de la commune adapté au changement climatique, poursuivre la plantation d'arbres et végétaux sur le domaine public dont des arbres fruitiers, nous poursuivrons la végétalisation des cours d'école, nous créerons un nouveau parc dans le quartier Moulineau-Montalieu. Nous souhaitons organiser des opérations de sensibilisation au nettoyage de la nature, créer un partenariat avec l'association « aux arbres citoyens ». Tout ceci devrait naturellement pouvoir s'intégrer dans la rédaction, l'adoption et la mise en œuvre d'une charte de l'arbre.

5. Vous engagez-vous à limiter les hauteurs des immeubles, sauf bâtiments publics, à 7, 50 m (1 étage) pour une bonne intégration dans le bourg historique d'Eysines ? Le TRAM traverse le bourg sur 600 m (de la gendarmerie vers rue de la Marne). Eysines dispose d'autres endroits pour construire sur la ligne du TRAM.

S'engager à limiter les hauteurs d'immeubles à un seul étage dans le centre bourg signerait, vous le savez bien, la fin de la possibilité pour des ménages modestes d'accéder à la propriété voire même à la location. Cela signerait probablement également la fin de tout projet dans le centre bourg car l'équilibre des opérations ne serait atteint qu'avec des prix de sortie des logements inaccessibles pour la grande majorité des ménages. En effet le coût du foncier tout comme désormais les coûts de la construction entraînent de facto un ralentissement de la production car les ménages ne sont pas en capacité de financer de tels prix d'acquisition. Nous ne pouvons imaginer réserver le bénéfice de vivre dans notre centre bourg qu'à une catégorie de ménages, excluant par exemple les classes moyennes, les jeunes avec ou sans enfants ou les séniors qui veulent se rapprocher de leurs familles.

Toutefois comme vous le savez, nous sommes attentifs, à ce que les futurs projets qui pourraient voir le jour dans le centre et ailleurs s'intègrent de façon harmonieuse avec l'existant. Il n'est pas question pour nous, comme indiqué plus haut, de brusquer la sérénité de notre bourg si précieux. Il est important pour nous de continuer à travailler sur la qualité des logements pour ceux qui y habiteront et sur l'esthétique d'ensemble des constructions dans un souci d'intégration dans l'existant. Par exemple la résidence Bois Salut dernièrement livrée par Aquitanis répond parfaitement à ses enjeux et pourtant il s'agit d'immeubles R+1 + combles.

6. Des projets d'immeubles de 12 m (3 étages) sont envisagés, dans le PLU, sur 5200 m², angle Rue lieutenant Villemeur et avenue de Picot, ainsi que sur le 20 et 22 avenue de Picot. Que seront vos actions ? (Voir le PLU et le projet en annexes)

Le PLU 3.1 prévoit effectivement sur certains secteurs du Bourg, des hauteurs maximales pouvant atteindre 12 mètres. Cette règle constitue un plafond réglementaire et non une obligation à construire à cette hauteur, ni à une densité maximale. Elle vise à permettre une souplesse d'adaptation des projets tout en laissant à la collectivité la responsabilité d'en apprécier la pertinence au regard du contexte urbain.

C'est bien pour cette raison que nous avons décidé de stopper un projet proposé sur des terrains privés, estimant qu'il portait atteinte à l'équilibre urbain et à la cohérence d'ensemble du secteur.

Cette décision s'inscrit pleinement dans le rôle de la collectivité qui consiste à veiller à ce que les projets soient non seulement réglementairement conformes mais aussi acceptables. Par ailleurs vous savez que nous avons pour habitude de porter chaque projet à la concertation offrant la possibilité notamment aux riverains d'exprimer leur analyse et leurs avis permettant des modifications de projets

7. Comment et quand comptez-vous intervenir pour la mise en place du couvre-feu aérien de 22h à 6h ?

Notre démarche collective, avec d'autres communes et associations, comme la vôtre très mobilisées, a été très officiellement prise en considération et a donné lieu à une non moins sérieuse « Etude d'Impact selon l'Approche Equilibrée » EIAE, menée sous l'égide du préfet de région et confiée à un bureau d'étude spécialisé **To70**. Toutes les communes et associations concernées ont été entendues. Vous connaissez la décision qui a été prise.

Elle n'est pas conforme à nos attentes mais elle est porteuse d'avancées certaines non seulement pour les nuisances nocturnes mais également diurnes. Par ailleurs, d'autres EIAE sont en cours d'instruction et devraient très probablement, selon les dernières communications de l'ACNUSA, aboutir comme chez nous à des mesures de restriction plutôt qu'à une stricte fermeture nocturne des pistes. Dans ce paysage général, exception faite de d'Orly dont le trafic de nuit est reporté sur Paris CDG, Nantes fait exception, mais si vous suivez un peu l'actualité, vous savez que l'ACNUSA dénonce très régulièrement de nombreuses et fréquentes entorses au couvre-feu.

Le combat que nous devons donc porter à présent est un combat qui dépasse l'aéroport de Bordeaux-Mérignac. C'est un combat entraînant l'ensemble des territoires concernés sur l'hexagone voire à l'échelle Européenne. C'est bien à cela que nous nous attèlerons.

8. Que comptez-vous faire pour un plafonnement du trafic aérien et améliorer la qualité de vie des Eysinais ?

En lien avec la réponse précédente ce n'est pas une réponse locale qui sera efficace en la matière. Nous touchons là encore des enjeux nationaux et européens. Nous avons donc fait adhérer la ville à l'association Ville et Aéroport qui est une association nationale d'élus dont la voix collective est entendue. Il serait illusoire de penser que seule la ville d'Eysines peut agir et obtenir des résultats. Il nous faut unir nos forces à un niveau pertinent. C'est ce que nous faisons.

9. Pour cette même raison de qualité de vie, que comptez-vous faire pour assurer le maintien de la piste sécante ?

Le maintien de la piste sécante a entretenu durant des années de nombreuses actions et manifestations développées par les communes et associations locales auxquelles votre association s'est ralliée. Je suis par ailleurs intervenue comme vous le savez, auprès du Préfet et des ministres successifs en charge de ce dossier pour défendre notre position commune. Aujourd'hui la décision est prise au niveau ministériel, le budget nécessaire à la remise en état de la piste est provisionné (20M€) les travaux planifiés. La chose est entendue, il n'y a pas aujourd'hui de raison de craindre la remise en cause de cette décision. Nous maintenons toutefois une vigilance assidue dans le cadre des instances de l'aéroport dans lesquelles nous siégeons au titre de la ville ou du département.